

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 22 juin 2022**

---

Communication n° 17/06.2022

Objet: tarif de l'eau potable pour 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le compte affecté de l'eau potable présente un solde positif depuis plusieurs années.

Considérant que les réserves sont suffisantes pour les investissements de ces prochaines années, la Municipalité souhaite adapter le tarif de l'eau potable, afin que celui-ci corresponde au prix réel de l'eau.

Ainsi, elle a décidé, dans sa séance du 19 avril 2022, de baisser le prix de l'eau potable, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à Fr. 1.-/m<sup>3</sup> pour les ménages et à Fr. 0.90/m<sup>3</sup> pour les maraîchers

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2022/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, vice-syndic, au 079 458 79 41 ?*